

Proche et Moyen-Orient

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1964)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. ACTIVITÉS DE CARACTÈRE PRATIQUE ET TÂCHES SPÉCIALISÉES

1. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Yémen

Tout au long de l'année 1964, le CICR a poursuivi au Yémen une mission humanitaire qui a représenté pour lui, du point de vue humain et financier, un effort considérable. Nos deux précédents rapports d'activité ont montré de quelle manière cette mission a débuté et s'est développée. Au cours de l'année écoulée, elle a pris encore une nouvelle extension, permettant à un nombre accru de victimes des événements, prisonniers et internés, blessés et malades, de bénéficier de son assistance.

En effet, les hostilités opposant la République arabe du Yémen et ses alliés égyptiens aux forces royalistes de l'Iman El Badr ont continué à provoquer de grandes souffrances parmi les combattants et dans la population civile. Dans son activité humanitaire, le CICR a dû lutter sans cesse contre les énormes difficultés que lui opposaient le climat, le relief tourmenté du pays, l'absence presque totale de voies de communication et le dénuement des habitants. Dans l'accomplissement de cette tâche aventureuse, il eut au moins la satisfaction de constater jour après jour que sa présence, outre qu'elle était toujours nécessaire et bienvenue, coïncidait exactement avec la mission primordiale de la Croix-Rouge telle qu'Henry Dunant l'avait entrevue.

L'assistance aux prisonniers. — L'effort du CICR a porté principalement sur l'assistance aux prisonniers et sur les secours médicaux aux blessés et malades. Dans leur action, les délégués ont pu se

prévaloir des règles essentielles des Conventions de Genève que les autorités des deux camps s'étaient précédemment engagées à respecter¹. C'est ce qui leur a permis d'intervenir avec insistance en faveur des prisonniers détenus de part et d'autre et de leur apporter une aide sans laquelle plusieurs, sans doute, auraient succombé.

Les visites de prisonniers égyptiens et républicains aux mains des forces royalistes ont donné lieu à des expéditions longues et souvent difficiles dans des régions montagneuses dénuées de voies de communication. Leur portée humanitaire fut considérable, car, pour ces captifs complètement coupés du monde extérieur, elles ont représenté un gage de survie, en même temps qu'elles leur ont fourni la possibilité d'envoyer des nouvelles à leur parenté.

A cela s'ajoutait généralement une assistance matérielle extrêmement appréciée de ces hommes démunis de tout, en particulier des secours alimentaires et médicaux. D'ailleurs, un médecin faisait le plus souvent partie des délégations visitant les prisonniers, ce qui permit à ceux-ci de bénéficier de soins efficaces.

Mentionnons à titre d'exemple l'expédition entreprise au printemps 1964 par M. André Rochat, chef de la mission du CICR au Yémen, accompagné de quelques collaborateurs, dont un médecin, dans la zone royaliste de la tribu Naham, à l'est de Sanaa. Les délégués partirent de l'hôpital de campagne d'Uqd, près de la frontière séoudienne, et emportèrent 500 kilos de bagage à bord de camions, à dos de chameau ou d'âne, ou même à pied.

En cours de route, ils durent franchir à plusieurs reprises les sinuosités de la ligne de front, ce qui donna lieu à diverses péripéties. Mais, en général, ils furent bien accueillis par les commandants militaires des deux camps. Ils arrivèrent finalement dans le massif montagneux tenu par la tribu Naham et son chef. L'arrivée des délégués dans cette zone coupée des autres secteurs royalistes avait été annoncée par un message radiophonique.

Le quartier général était installé dans une caverne à plus de 3000 mètres d'altitude. Les prisonniers égyptiens, au nombre de 29, étaient détenus dans une autre caverne, à part un officier de grade élevé, enfermé dans une forteresse voisine. La plupart d'entre eux étaient enchaînés et souffraient d'un pénible dénuement, qui

¹ Voir Rapport d'activité 1963, pp. 14-15.

n'épargnait d'ailleurs pas non plus leurs gardiens. Après de longues discussions, M. Rochat obtint pour les prisonniers la suppression des chaînes, une nourriture plus substantielle et l'autorisation de leur faire parvenir des secours tous les mois.

Le médecin de la délégation, qui s'était fait apprécier en prodiguant des soins aux blessés de guerre et à la population, signala que l'un des prisonniers égyptiens était gravement malade et devait être transporté le plus vite possible dans un hôpital. Le chef de la tribu accepta de le laisser partir, mais à une condition précise : un notable royaliste emprisonné par les républicains devrait être libéré en échange et lui être amené dans les quinze jours.

Le chef de la mission accepta ce marché aléatoire dont l'issue, de toute évidence, allait influencer sur le sort d'autres prisonniers. L'expédition, emmenant avec elle le malade, redescendit la montagne, repassa les lignes de feu et parvint à Sanaa, où les délégués du CICR obtinrent la libération du notable réclamé par le prince Ibn el-Mohsen. Une semaine plus tard, le captif royaliste libéré, accompagné de deux délégués, était de retour au quartier général de la tribu Naham. Ce voyage fut une nouvelle occasion de remettre des secours aux prisonniers égyptiens. D'autres échanges individuels semblables furent encore obtenus par la suite, au profit de prisonniers de guerre blessés ou malades. Les délégués ont profité de ces visites pour assurer la transmission de nouvelles entre les prisonniers et leurs proches. Ils ont ainsi calmé l'angoisse de bien des familles en leur faisant parvenir le message d'un être cher, dont le silence, jusque-là, inspirait les pires inquiétudes.

Cette correspondance, dont l'échange a été organisé par l'Agence centrale de recherches, au siège du CICR à Genève, a procuré beaucoup de réconfort aux familles des prisonniers. Ces brefs extraits de lettres adressées à des captifs en témoignent :

« ... Nous avons remercié Dieu d'avoir permis que tu sois en vie et que nous recevions de tes nouvelles... »

« ... Ce fut comme si une vie nouvelle commençait pour nous lorsque nous avons reçu ta lettre, car, depuis dix mois, nous ne savions rien de toi... Notre vie s'est transformée en joie, en bonheur et en espérance de ton retour lorsque ta lettre est arrivée. Combien nous avons été heureux et soulagés d'apprendre que tu étais en bonne santé... »

Le CICR a également obtenu la libération et organisé le rapatriement de quinze militaires égyptiens internés en Arabie séoudite après avoir été capturés par les royalistes yéménites. Entièrement vêtus de neuf par les soins du CICR, et accompagnés d'un délégué de celui-ci, les quinze hommes ont regagné le Caire le 14 janvier 1964 à bord d'un avion de ligne.

Parallèlement, le CICR est intervenu à maintes reprises en faveur des prisonniers et internés royalistes détenus par les autorités républicaines et leurs alliés égyptiens. A ce sujet, M. RoCHAT, chef de la délégation, eut au début de l'année des entretiens officiels à Sanaa, à l'issue desquels il obtint l'assurance formelle de pouvoir visiter tous les détenus royalistes et leur remettre des secours.

Dès le mois de février, le délégué du CICR à Sanaa, visita, dans une prison de la capitale républicaine, une trentaine de ces détenus, parmi lesquels se trouvaient six membres de la famille de l'Imam. Il leur remit des secours matériels et, grâce à ses connaissances de l'arabe, put s'entretenir avec eux sans témoin.

Ces visites se sont répétées à diverses reprises au cours de l'année. Fin décembre, deux autres délégués visitèrent dix personnalités royalistes internées à Taiz. Ils leur ont remis des secours et de la correspondance.

Signalons encore que les autorités de la République arabe unie, en mars 1964, ont accepté de libérer et d'envoyer en Arabie séoudite vingt-quatre femmes et enfants membres de la famille royale yéménite internés en Egypte. Le CICR les avait précédemment visités dans leur résidence surveillée du Caire.

L'hôpital de campagne d'Uqd. — C'est en grande partie à l'hôpital de campagne d'Uqd, près de la frontière séoudienne, dont son précédent Rapport d'activité exposait les débuts ¹, que le CICR a exercé son activité médicale en faveur des blessés et malades. Pendant toute l'année 1964, le personnel fourni par la Croix-Rouge suisse, médecins, infirmiers, infirmières et leurs collaborateurs techniques, eut à faire face à un afflux de patients qui n'a guère diminué, même lorsque les opérations militaires se sont ralenties.

¹ Voir Rapport d'activité 1963, pp. 21-24.

La capacité prévue de l'hôpital était de 50 lits, mais le nombre des personnes hospitalisées fut généralement de 75 à 80, ce qui obligeait parfois les membres du personnel à leur laisser leurs lits pour dormir eux-mêmes à terre. A certains moments, le chiffre dépassa la centaine, mais, vers la fin de l'année, il était de 70 environ.

En outre, l'hôpital vit un défilé ininterrompu de blessés et malades plus légers venus en consultation, souvent de lieux très éloignés. Il fut, d'autre part, le point de départ et la base des équipes médicales qui se rendirent dans les régions plus proches des théâtres d'opérations.

Cette activité, assumée par le CICR avec l'appui de plusieurs gouvernements et Sociétés nationales, et surtout de la Croix-Rouge suisse, a gardé son caractère d'urgence. Dans de nombreuses régions du pays, il n'y eut pas d'autre possibilité, pour les blessés et malades, de recevoir des soins médicaux que sous l'emblème de la croix rouge.

L'élément central de l'hôpital d'Uqd demeura le « Clinobox », bloc opératoire préfabriqué contenant la salle d'opérations climatisée et les autres installations nécessaires à la chirurgie. A la fin de 1964, on y avait déjà pratiqué près de 800 opérations.

Quant au nombre de patients hospitalisés à Uqd pour des périodes de durée variable, il a dépassé 900. En outre, 9200 personnes vinrent consulter le service de policlinique.

Cette activité a évidemment entraîné des frais considérables. Fin 1964, l'équipement matériel et l'exploitation de l'hôpital de campagne avait coûté 2.404.750 francs suisses. Les dons reçus par le CICR comme contributions à ces frais, s'élevaient alors à 970.375 francs, laissant donc 1.434.375 francs à la charge entière du CICR.

Les membres des différentes équipes qui ont accepté de venir travailler dans ce coin perdu du désert arabe ont généralement fait preuve d'une abnégation et d'un dévouement remarquables. Cinq équipes d'une trentaine de personnes chacune (médecins, infirmiers et infirmières, laborantines, techniciens, chauffeurs, etc.) se sont succédé à Uqd jusqu'en décembre 1964. L'effectif de l'hôpital était alors de 32 personnes, dont 29 Suisses (6 médecins) et 3 Britanniques (un médecin et deux étudiants en médecine).

La tâche des médecins et de leurs collaborateurs, déjà lourde pendant les mois d'hiver, devint particulièrement pénible lors des

grandes chaleurs. Pendant la journée, la température dépassait souvent 40 degrés sous les tentes de l'hôpital.

Ces chaleurs torrides eurent pour effet d'augmenter fortement la consommation d'eau de l'hôpital, qui passa de 3500 à 9000 litres par jour. Comme le liquide était transporté quotidiennement à partir d'un puits distant de quarante kilomètres et que sa capacité était limitée, il fallut le rationner assez strictement.

Le matériel utilisé dans cette région de l'Arabie subit une usure très rapide du fait du climat, des vents de sable et de l'état des pistes. C'est pourquoi il fallut en renouveler une bonne partie au cours de l'année, et en particulier les camions-citernes assurant le ravitaillement en eau. Ainsi la délégation dut faire l'acquisition de trois camions tous-terrains à traction sur quatre roues.

Le départ de la mission d'observation des Nations Unies, dont le mandat prit fin officiellement le 4 septembre, suscita d'autres difficultés à la délégation du CICR, qui bénéficiait de son appui pour ses liaisons aériennes et radiophoniques. L'hôpital d'Uqd, qui avait été installé dans la zone neutralisée par la présence de l'ONU, ne bénéficia plus de cette garantie. Au moins put-il acquérir, à des conditions extrêmement avantageuses, une partie du matériel appartenant à la mission des Nations Unies, et notamment des tentes, qui ont permis de remplacer opportunément une partie de celles qu'utilisait l'hôpital de campagne et qui avaient atteint un degré d'usure avancé.

Cependant, même après le départ de l'ONU, l'hôpital de campagne demeura en liaison radiophonique quotidienne avec Genève, grâce à l'installation émettrice et réceptrice sur ondes courtes dont le CICR est équipé depuis 1963. Ce système de communication, comprenant une station autonome transportable établie à Uqd, a rendu possible non seulement l'échange de messages en morse, mais les conversations directes en phonie. Il s'est révélé de la plus grande utilité dans la conduite d'une mission de cette nature.

Dans l'ensemble, l'expérience a montré que l'hôpital de campagne d'Uqd était, aussi bien que possible, adapté aux circonstances. Sa situation géographique lui a permis de demeurer à l'abri des opérations militaires tout en accueillant des blessés provenant des zones de combat situées à l'est et au nord-est de Sanaa. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà constaté M. Samuel A. Gonard, alors

vice-président du CICR, lorsqu'il visita le Yémen au début de l'année et inspecta l'hôpital de campagne, dont l'équipement technique et le fonctionnement lui parurent bien correspondre aux nécessités créées par le conflit.

Les équipes médicales mobiles. — L'hôpital d'Uqd a servi de base d'opérations aux équipes médicales exerçant leur activité à l'intérieur du Yémen, à proximité des zones de combat. Il s'est agi parfois de tournées de durée relativement brève, pendant lesquelles les médecins et infirmiers donnèrent des soins à tous les blessés et malades qu'ils rencontraient sur leur chemin.

Dans d'autres cas, les équipes firent des séjours prolongés dans un secteur du front. C'est ainsi que l'équipe d'un médecin et d'un infirmier mise à la disposition du CICR par la Croix-Rouge britannique est demeurée pendant près de cinq mois dans la région nord-ouest du Yémen. Elle fut relevée en avril par une équipe de deux médecins de la Croix-Rouge française, qui poursuivirent leur activité jusque vers la fin de l'été, puis par une équipe suisse au cours des mois suivants. D'autre part, la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale a envoyé une équipe comprenant un médecin et un infirmier qui exercèrent leur activité dans divers secteurs.

Le nombre des personnes examinées et soignées par les équipes médicales itinérantes à l'intérieur du Yémen s'est élevé à 4500 environ. Ainsi, en ajoutant ce chiffre à celui des personnes traitées à Uqd, on arrive au total de 14.600 patients soignés par le CICR au Yémen de novembre 1963 à fin 1964. Cela représente un nombre total de consultations évalué à plus de 45.000.

Les distributions de secours du côté républicain. — A Sanaa, capitale de la République arabe du Yémen, où il avait précédemment distribué d'importantes quantités de médicaments, le CICR mena, pendant toute l'année 1964, une action de secours alimentaire dont les principaux bénéficiaires furent des enfants victimes des événements. Chaque matin, sauf pendant le jeûne du Ramadan, deux délégués procédaient à des distributions de lait sucré et vitaminé à plus de 700 orphelins de guerre à Sanaa. Le soir, les bénéficiaires étaient quelque 200 jeunes internés.

Le lait en poudre, utilisé pour ces distributions, provenait des surplus de la Confédération suisse. Il s'y ajouta des rations de fromage, des tablettes de vitamines et des fortifiants.

Mais, comme il n'était pas possible de trouver sur place suffisamment de tasses et de verres, les délégués imaginèrent de récolter dans toute la ville de Sanaa des boîtes de conserve vides qu'ils firent apprêter et aseptiser.

Les délégués ont également distribué du fromage aux patients nécessiteux en traitement dans les établissements hospitaliers de Sanaa. Les femmes ont bénéficié de distributions de savon.

Lors de sa mission au Yémen au début de 1964, M. S. A. Gonard, alors vice-président du CICR, a assisté à certaines de ces distributions dans la capitale de la République.

Les secours ainsi distribués en 1964 ont compris : 9 tonnes de lait en poudre, 4 tonnes de fromage, 4 tonnes de savon, des vitamines et fortifiants ainsi que des béquilles et pilons pour les invalides. Leur valeur s'est montée à 83.000 francs suisses.

Action en faveur des invalides. — En collaboration étroite avec le Croissant-Rouge de la République arabe unie, le CICR a apporté son assistance à des blessés de guerre yéménites ayant subi une amputation. A partir du mois de mars, de petits groupes d'invalides, généralement convoyés par un délégué du CICR, se sont rendus à l'hôpital du Croissant-Rouge au Caire, où ils furent soignés avant d'être appareillés au « Rehabilitation Centre » d'Aguzah, près de la capitale égyptienne.

Le CICR a versé une contribution financière pour chaque cas. Les autorités de la RAU ont pris à leur charge le transport par avion des invalides entre le Caire et Sanaa.

Fin 1964, le nombre total des invalides appareillés était de 24, dont 21 amputés d'une jambe, 1 des deux et 2 d'un bras.

En outre, comme aide destinée principalement aux amputés civils, le CICR a fait parvenir à sa délégation de Sanaa 30 paires de béquilles et 12 paires de pilons. Ces secours, que les délégués ont commencé à remettre aux bénéficiaires, étaient accompagnés du matériel nécessaire à l'adaptation sur place.

Le CICR n'aurait jamais pu s'acquitter de toutes ses tâches sans l'aide de plusieurs gouvernements, en particulier de celui de la

Confédération suisse, de Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge, et du Lion-et-Soleil Rouge, d'institutions bénévoles et de particuliers. Leurs contributions en argent, en matériel et en personnel, ont considérablement facilité l'œuvre entreprise par le CICR au Yémen.

Durant l'année 1964, les médecins-chefs qui se succédèrent à la tête de l'hôpital de campagne d'Uqd furent les D^{rs} Ulrich Middendorp, Johann de Puoz, Reinhold Wepf, Edwin Hofmann et Enrico Bonifazi.

Chypre

Dans son précédent Rapport d'activité ¹, le CICR notait qu'à la suite des troubles survenus à Chypre, en décembre 1963, il avait offert ses services humanitaires au gouvernement de Nicosie et envoyé un délégué sur place. Celui-ci arriva dans l'île le 1^{er} janvier 1964. Ce fut le point de départ d'une activité qui, en raison de la persistance et des rebondissements du conflit entre Cypriotes grecs et Cypriotes turcs, allait prendre de l'ampleur et s'étendre à toute l'année 1964.

Le délégué du CICR, M. Jacques Ruff, se mit aussitôt à l'ouvrage, en coopération avec la Croix-Rouge locale, c'est-à-dire la Croix-Rouge britannique et les autorités cypriotes. Il s'efforça d'abord d'obtenir de tous l'application des principes essentiels des Conventions de Genève et de la Croix-Rouge.

Mais, comme la situation continuait de s'aggraver et posait des problèmes humanitaires toujours plus nombreux, le CICR décida d'envoyer dans l'île trois nouveaux délégués, MM. Albert de Cocatrix, Jean-Pierre Schoenholzer et Pierre Vibert, chargés d'organiser notamment un bureau de recherches destiné à identifier et à retrouver les personnes disparues, de visiter les personnes détenues de part et d'autre, et d'organiser, en liaison avec la section locale de la Croix-Rouge britannique et diverses autres organisations bénévoles, une action de secours aux populations civiles victimes des événements.

¹ Pp. 24-25.

Cette activité venait seulement de commencer lorsqu'un événement tragique frappa la délégation du CICR : l'un de ses membres, M. Schoenholzer, succomba brusquement à une attaque que rien de laissait prévoir.

Assistance aux détenus et recherches de disparus. — Malgré ce triste événement, la délégation poursuivit sa tâche et parvint bientôt à des résultats positifs : dès avant la fin de janvier, elle obtint la libération de 30 détenus. Elle avait en outre visité 27 autres détenus dans divers locaux d'arrêt et prisons de l'île.

Cependant, cette activité, qui se fondait sur l'article 3 des Conventions de Genève relatif aux conflits non internationaux, se heurta à des difficultés croissantes. La séparation complète des deux communautés cypristes, jointe à l'état de tension extrême régnant dans l'île, multipliait parmi les habitants les situations les plus dramatiques et accumulait les obstacles s'opposant à l'action réparatrice de la Croix-Rouge.

Les délégués parvinrent, à force de persévérance, à surmonter bon nombre de ces difficultés. Particulièrement astreignantes furent les recherches de personnes disparues. Les enquêtes entreprises pour cela nécessitèrent d'innombrables contacts avec les autorités locales et les représentants des deux communautés, ainsi que de véritables « ratissages » dans les villages où des déplacements de populations avaient eu lieu.

En mai, le CICR adressa un pressant appel aux parties intéressées, et spécialement à Mgr Makarios, président de la République de Chypre. Dans cet appel, il attirait surtout l'attention sur le grave problème humanitaire posé par les prises répétées d'otages ainsi que par les représailles exercées sur certains éléments de la population civile. Il insistait sur la nécessité d'intervenir auprès des responsables pour faire cesser tout acte contraire aux Conventions de Genève et notamment à leur article 3.

Mgr Makarios répondit que le gouvernement de la République désapprouvait toute prise d'otages et toute représaille. Il assura le CICR qu'il prendrait toutes mesures utiles pour prévenir de tels incidents.

Effectivement, l'attitude positive du gouvernement permit d'obtenir de nouvelles libérations et de procéder à de nouvelles visites de détenus.

Cette activité eut pour résultat la libération de 124 personnes, soit 100 Cypriotes turcs et 24 Cypriotes grecs, sans compter les nombreuses visites faites dans des prisons et locaux d'arrêt. En outre, le CICR réussit à élucider le sort de plus de 300 Cypriotes turcs portés disparus par leur famille.

Assistance aux personnes déplacées et aux chômeurs. — Parallèlement, le CICR accordait son soutien à une importante action de secours menée par la section locale de la Croix-Rouge britannique, en liaison avec d'autres institutions charitables, en faveur des populations sinistrées et déplacées, d'origine turque pour la plupart.

En effet, à mesure que le conflit se prolongeait, le problème le plus grave se posant à la communauté turque devint celui du ravitaillement. Environ 25.000 personnes avaient dû quitter leurs villages et les événements avaient réduit au chômage 20.000 autres Cypriotes turcs, notamment ceux qui travaillaient dans des entreprises ou des bureaux de l'Etat situés en zone grecque.

C'est principalement grâce à des secours envoyés par le Croissant-Rouge turc que pouvaient subsister ces quelque 50.000 personnes. Le CICR contrôla le déchargement des cargaisons qui leur étaient destinées, s'assurant qu'elles ne contenaient aucun matériel pouvant être utilisé à des fins militaires. Les délégués surveillaient ensuite les distributions. A partir du 10 juin, la mission de l'ONU à Chypre apporta également son concours à cette activité.

Mais au cours de l'été, les autorités cypriotes grecques imposèrent des restrictions de plus en plus sévères à ces importations, craignant qu'elles ne renforcent le potentiel militaire de la communauté turque. Le dénuement des réfugiés et chômeurs s'en trouva fort aggravé. C'est alors que le CICR s'adressa au monde de la Croix-Rouge en vue d'obtenir un soutien matériel à son action.

En octobre, comme la situation demeurait critique, le CICR renouvela son appel aux Sociétés nationales. Il relevait que les importations de secours en nature continuaient de se heurter à diverses difficultés et que, dans ces circonstances « seules des contributions en espèces permettraient de venir en aide de façon sûre, rapide et efficace aux victimes des événements ». En réponse à cet appel, les Sociétés nationales, une fois de plus, firent preuve de générosité et de solidarité.

Ainsi donc, au cours de l'année 1964, le CICR distribua à Chypre des secours provenant de contributions en espèces et en nature faites par vingt et une Sociétés nationales et quelques gouvernements, représentant une valeur totale de 320.000 francs suisses environ. A cela se sont ajoutées 400 tentes offertes par les gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis à l'intention des personnes déplacées. Le CICR s'est chargé de leur distribution, en collaboration avec la mission des Nations Unies à Chypre.

Assistance médicale. — Dans le courant de l'été, répondant à un appel des représentants de la Communauté turque, le CICR décida de faire appel à deux médecins suisses, les Drs Paul Ruggli et Michel Jéquier, pour renforcer sa délégation.

En effet, la ségrégation rigoureuse entre les deux Communautés avait eu pour résultat d'isoler certains secteurs et de priver les habitants de tous soins médicaux. Les deux médecins parcoururent donc les diverses régions de l'île et, tout en répondant à divers appels urgents, examinèrent avec les autorités, tant cypristes grecques que cypristes turques, les moyens de remédier à cette situation. Ils obtinrent du gouvernement les assurances suivantes : liberté de circulation pour les médecins turcs munis d'un titre de protection de la Croix-Rouge ; liberté de transport pour les malades d'une zone à une autre, sous la garantie du CICR ; reconnaissance de la légalité des hôpitaux turcs.

Cas particuliers. — En général, les membres de la délégation constatèrent que l'emblème du CICR bénéficiait d'un grand prestige et que sa neutralité était respectée de part et d'autre. C'est la raison pour laquelle les représentants de Genève furent sans cesse sollicités d'intervenir pour accorder leur protection à des civils se sentant menacés.

Les délégués durent ainsi assurer de nombreux transports de personnes et notamment de familles de prisonniers. En effet, d'après les règlements, les détenus avaient le droit de recevoir des visites de leurs proches ; mais les parents n'osaient pas s'aventurer sur le territoire occupé par la partie adverse où se trouvait la prison. Un seul moyen leur restait de visiter le détenu : faire le déplacement dans la voiture d'un délégué du CICR. De telles visites eurent lieu régulièrement. De plus, les délégués transportèrent un certain

nombre de personnes qui devaient se rendre pour des raisons humanitaires à l'hôpital, à l'aérodrome ou au port. Jamais les passagers d'une voiture arborant l'emblème du CICR n'ont été inquiétés d'aucune manière.

Après le départ de M. de Cocatrix, les chefs de la mission du CICR furent successivement M. Max Stalder, M. Pierre Boissier, puis de nouveau M. Stalder.

2. AFRIQUE

Algérie et Maroc

A la suite du conflit de frontière qui avait éclaté dans l'automne 1963 entre le Maroc et l'Algérie, le CICR avait visité plus de 300 militaires algériens capturés au cours des combats par les forces marocaines ¹. Au début de 1964, un délégué, M. Jacques de Heller, visita une cinquantaine de prisonniers marocains aux mains des autorités militaires algériennes. Ainsi le CICR put apporter son assistance à presque tous les prisonniers de guerre capturés de part et d'autre au cours de ce conflit et leur distribuer des secours. Il remplit les fonctions que lui assignent les Conventions de Genève, notamment en assurant l'échange de correspondance entre les captifs et leurs familles.

Au Maroc, le CICR visita également cinq officiers égyptiens, capturés derrière les lignes marocaines à la suite d'un atterrissage forcé : peu après, ces officiers étaient libérés et rapatriés.

Ultérieurement, l'Algérie et le Maroc décidèrent d'échanger les prisonniers et des représentants des Croissants-Rouges algérien et marocain se rencontrèrent à Rabat pour fixer les modalités de l'opération.

Celle-ci eut lieu dans la nuit du 14 au 15 avril, à Oujda, sur la frontière entre les deux pays : au total 433 prisonniers de guerre furent échangés en présence de M. de Heller, délégué du CICR, et de représentants des deux Croissants-Rouges.

Le représentant du CICR se rendit ensuite à Alger afin de s'entretenir avec les autorités de la question des anciens harkis (supplétifs de l'armée française) encore détenus dans des prisons.

¹ Voir Rapport d'activité 1963, p. 10.